



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bordeaux

M A I R I E
D E

CUBZAC-LES-PONTS

33240 CUBZAC - LES - PONTS

Téléphone : 05 57 45 02 11

Télécopie : 05 57 45 92 47

E-mail : mairie.cubzac@wanadoo.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 11/05/2017

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 22/05/2017

Envoyé en préfecture le 23/05/2017

Reçu en préfecture le 23/05/2017

Affiché le 22/05/2017

SLO

ID : 033-213301435-20170522-2017_37-DE

Délibération n° 2017 - 37

Mardi 22 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt deux du mois de mai à dix-neuf heure se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mai deux mille dix sept.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Vincent RAYNAL - Nadia BRIDOUX MICHEL - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Michel BARSE - Corinne JEANDONNET - Daniel CHAUVIGNAT - Anna SANTONJA

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Jean-Pierre PRAT à Alain TABONE / Maribel ROBERT SOARES à Denis RICHARD

Absent(s) excusé(s) : Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UN PARKING POIDS LOURDS A CUBZAC LES PONTS ET SAINT ANDRE DE CUBZAC

La Commune de Cubzac les Ponts refuse le projet d'implantation d'un parking pouvant accueillir 500 camions dans le quartier de l'Estalot à Cubzac les Ponts et Saint André de Cubzac.

Cette infrastructure est inacceptable. Elle est une source de pollutions supplémentaires alors que les mesures récentes effectuées indiquent une dégradation de l'air sur le territoire de ces communes.

De plus ce projet est situé à proximité immédiate d'un quartier urbanisé créant nuisances insupportables pour les habitants. Il supprimerait en outre 8 hectares de vignoble AOC.

Si la Commune reconnaît les problématiques liées au trafic de poids lourds sur les axes de l'A10, la RD1010 et l'E606, ainsi que la nécessité d'assurer la sécurité et le repos des chauffeurs en provenance de toutes l'Europe, il appartient à l'Etat de trouver un site cependant mieux adapté.

Le projet d'aire de stationnement est en contradiction complète avec le Projet d'Aménagement et de développement Durable et les Orientations Générales du SCOT du territoire, notamment sur la question des périmètres d'arrêt et des trames vertes.

Ce territoire est saturé par les nuisances des transports, notamment liées à la présence de deux routes nationales, d'une autoroute transeuropéennes, des lignes à haute tension, des couloirs aériens, d'une voie ferrée et d'une ligne à grande vitesse.

Enfin, il est paradoxal que ce projet soit envisagé sur un territoire qui s'apprête à « Grenelliser » son SCOT après que la France ait été l'organisatrice et l'actrice majeure de la 21^{ème} COP.

Le Conseil municipal au regard de l'ensemble des éléments énoncés, s'oppose au projet d'agrandissement de l'aire de stationnement des poids lourds au lieu-dit l'Estalot sur les territoires des commune de Cubzac les Ponts et de Saint André de Cubzac.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE